

# Observations sur la situation démographique des Canadiens français

Jacques Henripin

Volume 32, numéro 4, janvier–mars 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000133ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000133ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Henripin, J. (1957). Observations sur la situation démographique des Canadiens français. *L'Actualité économique*, 32(4), 559–580.  
<https://doi.org/10.7202/1000133ar>

## Observations sur la situation démographique des Canadiens français

Il ne s'agit pas, ici, de dresser un tableau complet des caractères démographiques de la population canadienne-française. Nous voulons simplement tenter de montrer l'ampleur de l'un des caractères majeurs de notre population: son taux de croissance; nous examinerons ensuite quelques-uns des problèmes que pose probablement un tel taux de croissance; enfin nous essaierons d'entrevoir ce que nous réserve l'avenir en nous basant sur les tendances récentes du mouvement de la population.

On peut évaluer qu'il naît présentement un Canadien français toutes les  $3\frac{1}{8}$  minutes, qu'il en meurt un toutes les 14 minutes et donc que l'accroissement naturel donne un Canadien français de plus toutes les  $4\frac{1}{8}$  minutes, soit 121,300 par an. Nous n'avons pas essayé d'évaluer avec précision la vitesse à laquelle les Canadiens français adoptent la langue anglaise! On peut estimer le rythme de ce phénomène à environ un tous les trois quarts d'heure.

Comment se faire une idée du *taux de croissance* actuel des Canadiens français? La première méthode qui se présente — et la plus grossière — c'est le calcul de l'accroissement naturel, basé sur la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès. Voyons ce que donne ce calcul. Entre 1941 et 1951, le taux annuel d'accroissement naturel des Canadiens français a été de 22.7 pour mille (p. mi.) en moyenne, ce qui correspond à un doublement de la population en 30 ans. Pendant ce temps, le reste

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

de la population canadienne avait un taux d'accroissement naturel annuel égal à 13.6 p. mi. environ (doublement en 50 ans).<sup>1</sup>

L'écart est moins grand pour les cinq dernières années (1951-55): Canadiens français: 24.4 p. mi. (doublement en 28 ans) et autres Canadiens: 17.8 p. mi. (doublement en 39 ans). On voit cependant que la différence reste appréciable. Et elle dépend surtout de la différence de natalité entre les deux groupes. Le taux de natalité annuel moyen des Canadiens non français était de 26.7 p. mi. pour cette période; celui des Canadiens français, de 32 p. mi. La natalité des Canadiens français, au cours des dernières années, n'a pas suivi de tendance claire; après une espèce de palier s'étendant de 1948 à 1954, le taux de natalité a baissé en 1955. Et cette baisse a été plus forte dans la province de Québec que dans l'ensemble du Canada.

Le tableau I donne les taux de natalité du Canada, des Canadiens français et de la province de Québec, de 1941 à 1955. Pour la

**Tableau I**  
**Taux de natalité, Canada, province de Québec et Canadiens français, 1941-1955<sup>2</sup>**

(taux pour 1,000)

Années	Canada	Province de Québec	Canadiens français
1941.....	22.4	26.8	29.2
1942.....	23.5	28.0	30.3
1943.....	24.2	28.6	30.8
1944.....	24.0	29.2	31.1
1945.....	24.2	29.3	31.2
1946.....	27.2	30.7	32.8
1947.....	28.9	31.1	34.3
1948.....	27.3	30.3	32.6
1949.....	27.3	30.1	32.1
1950.....	27.1	30.0	32.5
1951.....	27.2	29.8	31.8
1952.....	27.9	30.3	32.6 <sup>3</sup>
1953.....	28.2	30.2	32.5 <sup>3</sup>
1954.....	28.7	30.4	32.7 <sup>3</sup>
1955.....	28.3	29.5	31.8 <sup>3</sup>

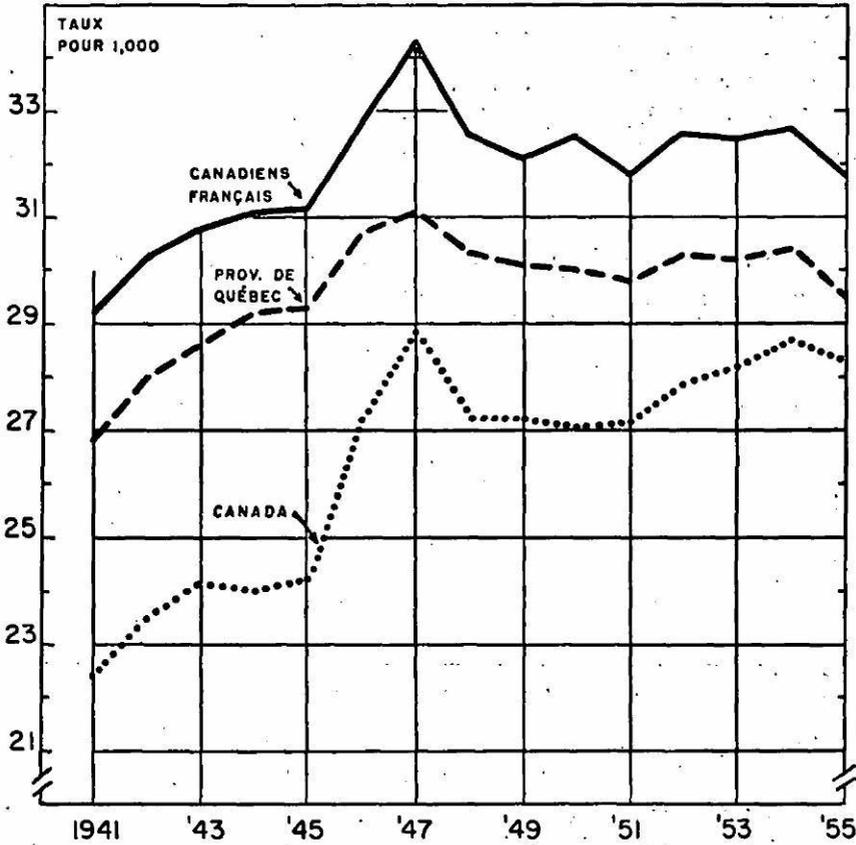
1. Ces taux sont le résultat d'évaluations établies d'après les renseignements que fournissent le Recensement de 1951 et la *Statistique de l'état civil*. Cette dernière publication présente le grand inconvénient de ne plus donner, depuis 1951, la distribution des naissances suivant l'origine ethnique.

2. Sources: O.F.S., *Statistique de l'état civil*, 1954 et *Revue statistique du Canada*, sept. 1956.

3. Évaluations; voir le texte.

## Graphique I

Taux de natalité, Canada, province de Québec et  
Canadiens français, 1941 à 1955.



période 1952 à 1955, les taux des Canadiens français ont été évalués en majorant les taux québécois de 2.3 p. mi. Cette majoration correspond à la différence moyenne observée entre les taux du Québec et ceux des Canadiens français, de 1941 à 1951. Les taux observés ou évalués sont représentés sur le graphique I.

Cependant ces phénomènes sont complexes et peuvent être perturbés assez fortement par des fluctuations accidentelles. C'est le cas en particulier pour la natalité des Canadiens non français des dernières années. La natalité dépend en effet surtout de la composition par âge d'une population, de la nuptialité, de la

variation de la nuptialité et du comportement des couples au point de vue fécondité. Il y a donc intérêt à dissocier ces divers facteurs.

On peut éliminer l'influence de la composition par âge des différentes populations, en calculant des taux de fécondité suivant l'âge des mères. Le calcul du taux de fécondité par âge consiste à rapporter aux femmes d'un âge déterminé, les naissances qui proviennent d'elles. On obtient, pour les Canadiens français en 1951, les taux de la dernière colonne du tableau II. Ils sont repré-

**Tableau II**  
**Taux de fécondité suivant l'âge des mères, 1951**  
(nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes de certains âges  
—Canadiennes britanniques, Canadiennes françaises et Canada)

Âge des mères	Canada	Canadiens d'origine britannique	Canadiens d'origine française
15-19 ans.....	47.9	57.8	36.2
20-24 ".....	188.5	178.4	194.8
25-29 ".....	198.7	176.3	229.4
30-34 ".....	144.4	123.1	180.6
35-39 ".....	86.4	66.4	123.7
40-44 ".....	30.8	20.1	51.1
45-49 ".....	3.0	1.4	5.6

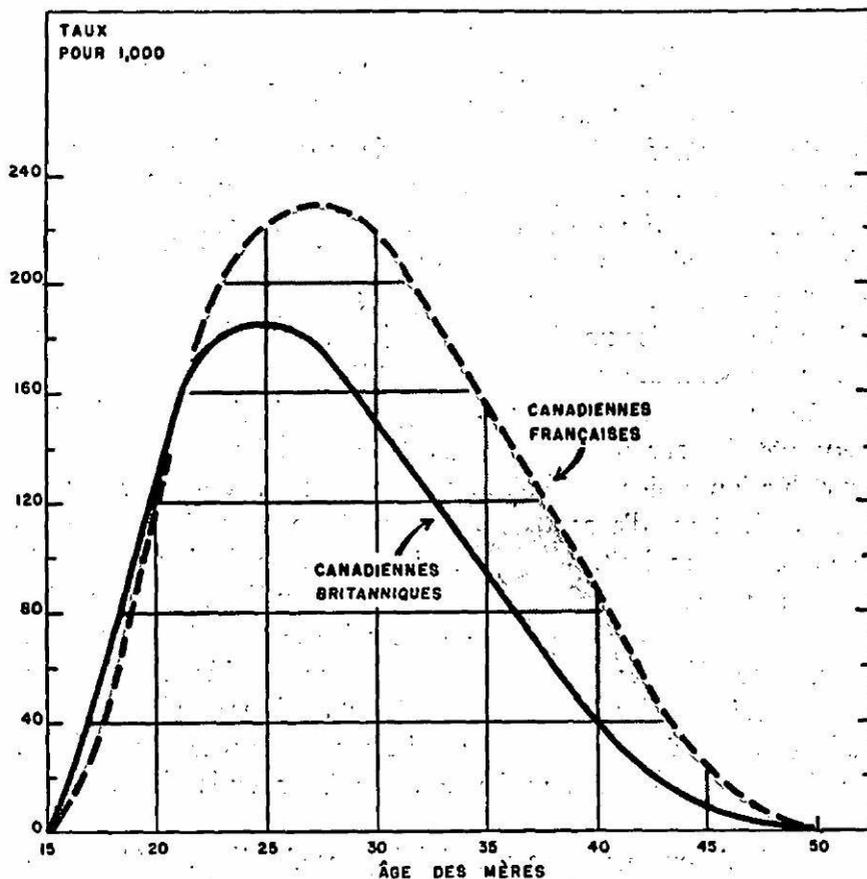
sentés par la courbe supérieure du graphique II. Il est intéressant de comparer cette courbe à celle qui représente la fécondité des femmes d'origine britannique. Celles-ci ont une fécondité supérieure pour le groupe d'âges 15-19 ans, mais c'est à cause de leur nuptialité beaucoup plus précoce, comme nous le verrons plus loin. Après 20 ans, les Canadiennes françaises ont une fécondité plus forte que les Canadiennes britanniques. La différence, par rapport au niveau des Canadiennes françaises, est de 8.4 p.c. pour le groupe 20-24 ans, puis elle va croissant à mesure que l'âge croît:

Âge	Différence de fécondité, en pourcentage, par rapport au niveau des Canadiennes françaises
20-24 ans.....	8 p.c.
25-29 ".....	23 "
30-34 ".....	32 "
35-39 ".....	46 "
40-44 ".....	60 "
45-49 ".....	75 "

## Graphique II

## Taux de fécondité suivant l'âge des mères, 1951

(nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes d'un âge déterminé  
— Canadiennes britanniques et Canadiennes françaises)



C'est donc surtout pour les âges élevés que la différence de fécondité est forte entre Canadiennes françaises et britanniques.

Cette image de la fécondité est relativement complexe, puisqu'elle fait intervenir 7 chiffres (1 pour chaque groupe d'âges de 5 ans). On peut simplifier cette image en ramenant la comparaison à ce qu'on appelle la *fécondité totale*. La fécondité totale, c'est le nombre d'enfants qu'aurait une femme qui, de 15 à 50 ans, serait soumise à la nuptialité et à la fécondité du groupe qu'elle représente. Si elle avait été soumise aux conditions de nuptialité et de fécondité de 1951, une Canadienne française aurait eu 4.1 enfants

au cours de sa vie et une Canadienne britannique 3.1. La différence est de 25 p.c. La fécondité totale a une signification importante: elle permet de calculer le taux de reproduction des générations.

C'est le *taux net de reproduction* qui donne la meilleure idée de la reproduction des générations. Le taux net de reproduction est le chiffre par lequel il faut multiplier les effectifs d'une génération pour obtenir les effectifs de la génération à laquelle la première a donné naissance. Entre deux générations, il s'écoule environ 30 ans. Si, par exemple, le taux net de reproduction est de 2, une génération est remplacée, 30 ans plus tard, par une autre génération 2 fois plus nombreuse qu'elle. On peut évaluer ce taux à 1.83 pour les Canadiens français et à 1.44 pour les Canadiens britanniques. Soit une différence de 20 p.c. environ (par rapport au niveau des Canadiens français).

Remarquons en passant que ce dernier indice de croissance (taux net de reproduction = 1.8) correspond à une «vitesse» de reproduction moins élevée que celle que laissait entendre, tout à l'heure, le taux d'accroissement naturel de la période 1951-55, lequel correspondrait, s'il était maintenu, à un doublement de la population en 28 ans. Ce dernier taux est gonflé par une situation accidentellement favorable. Le taux net de reproduction de 1.8, qui donne une idée plus juste, correspond à un doublement tous les 36 ans environ. Pour que cela se réalise, il faudrait que la nuptialité et la fécondité des couples se maintiennent aux niveaux actuels, ce que l'on peut estimer improbable, au moins pour la fécondité des couples.

Quoiqu'il en soit, cette capacité de reproduction des Canadiens français est remarquable. Elle est passablement plus grande que celle du Canada, et l'on sait que notre pays a lui-même un taux de reproduction qui dépasse celui de tous les autres pays dont l'industrialisation est comparable à la sienne. Pour les peuples occidentalisés les plus féconds, on trouve les taux nets de reproduction suivants<sup>1</sup>, en 1951 ou 1952:

	Taux net de reproduction	Période de doublement
Pays-Bas.....	1.39	63 ans
Australie.....	1.47	54 "
U.S.A.....	1.52	50 "
Canada.....	1.66	41 "
Canadiens français.....	1.83	35 "

1. Nations-Unies, *Annuaire démographique*, 1954, tableau 21, p. 456.

Nous reviendrons plus loin sur les conséquences possibles d'un tel taux de reproduction. Le taux de croissance relativement élevé de la population canadienne-française est donc un fait bien établi. Il serait intéressant de voir si cette situation dépend d'une forte nuptialité ou d'une forte fécondité des personnes qui se marient. Nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, isolé ces deux phénomènes: nuptialité et fécondité des couples. Rappelons que les taux de fécondité et de reproduction que nous avons utilisés dépendent et de la nuptialité et de la fécondité des couples. Qu'en est-il de ces deux phénomènes? Voyons d'abord la nuptialité.

Étant donné qu'au Canada, 96 p.c. des enfants naissent de mères mariées, la nuptialité de la population exerce une forte répercussion sur les naissances. Un fait à signaler, c'est l'espèce de renversement qui s'est produit, au cours des 50 dernières années, et surtout depuis 1920, dans les positions respectives des représentants des deux cultures du Canada. En 1891, le Québec avait la plus forte nuptialité au Canada; en 1941, il occupait le dernier rang parmi les provinces. Le Québec était également, en 1941, la seule province ayant subi une diminution de la proportion des mariés, par rapport à 1891<sup>1</sup>. Signalons aussi que la nuptialité canadienne-française a été plus sensible à la conjoncture économique des années 1930 que la nuptialité des Canadiens non français. Cela s'explique: les Canadiens anglais peuvent s'ajuster à la conjoncture économique en n'ayant pas d'enfant (ou moins d'enfants) au cours d'une période difficile, en recourant à la contraception. Les Canadiens français, eux, qui y recourent beaucoup moins, s'ajustent en ne se mariant pas ou en se mariant moins. Par contre, c'est la nuptialité québécoise qui est la moins affectée par la dernière guerre.

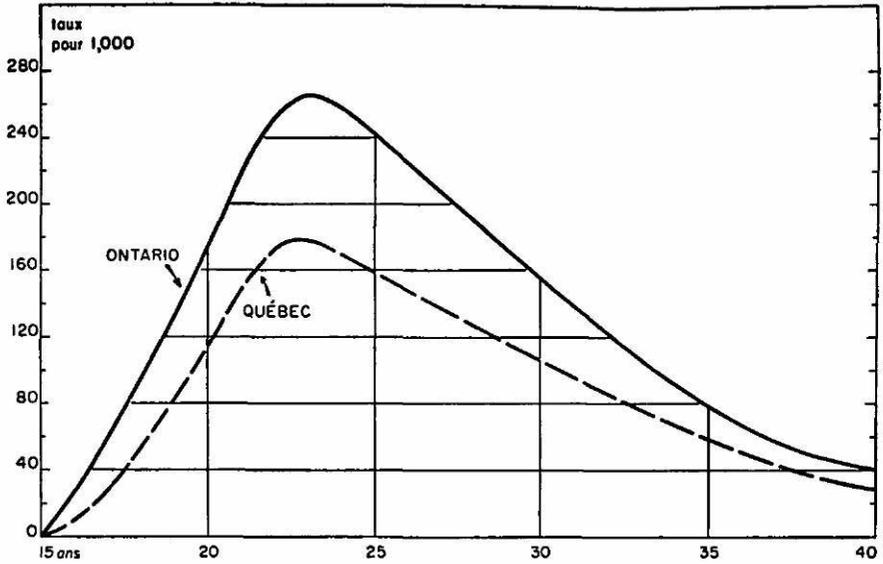
On peut se faire une idée de la nuptialité relativement faible des Canadiens français — et surtout des Canadiennes françaises — de deux façons. D'abord en examinant les taux de nuptialité sur les graphiques III et IV. Les courbes représentent les taux de nuptialité<sup>2</sup>, par âge, de la population célibataire des provinces de Québec et d'Ontario, pour chacun des sexes. On voit que la

1. Recensement du Canada, 1941, vol. I, p. 139.

2. Un taux de nuptialité est le rapport du nombre des nouveaux mariés d'une certaine catégorie, au cours d'une année, à la population de la même catégorie.

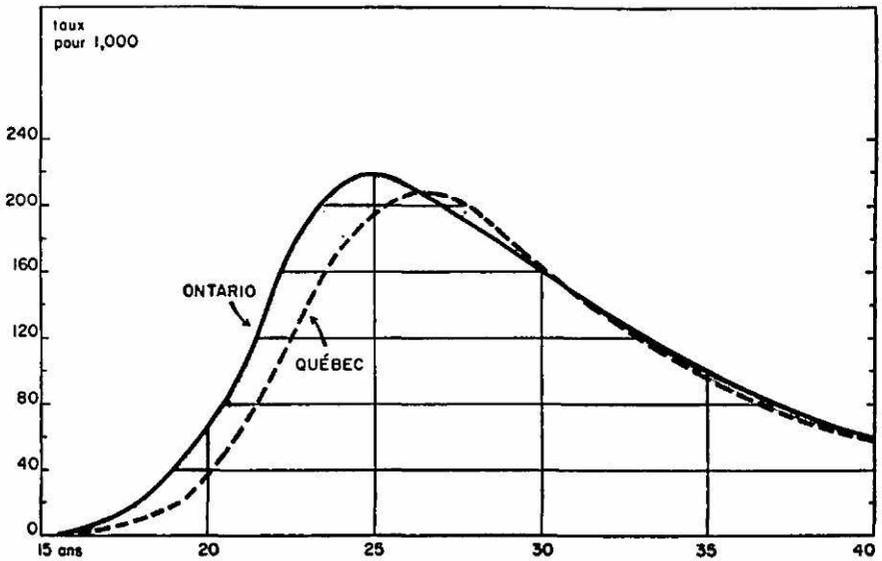
Graphique III

Évaluation des taux de nuptialité par âge, pour les célibataires du sexe féminin, Ontario et Québec, 1951.



Graphique IV

Évaluation des taux de nuptialité par âge, pour les célibataires du sexe masculin, Ontario et Québec, 1951.



différence est très forte pour les célibataires du sexe féminin. Cela est confirmé par une autre façon d'approcher le problème et qui consiste à calculer la proportion des personnes mariées, pour chaque sexe et chaque groupe d'âges. Or ces proportions de mariés sont plus élevées pour les Canadiens britanniques que pour les Canadiens français, surtout pour le sexe féminin. Par exemple, pour le groupe d'âges 15-19 ans, on trouve 9.2 p.c. des femmes britanniques mariées et 5.8 p.c. seulement des françaises; 20-24 ans: 55 p.c. et 44 p.c.; 25-34 ans: 82 p.c. et 76.5 p.c.; 35-44 ans: 84.6 p.c. et 80.1 p.c. Et les différences sont passablement plus grandes si l'on compare les Britanniques de l'Ontario avec les Françaises du Québec. Ces différentes proportions de Canadiennes françaises mariées sont un peu supérieures à celles que l'on trouve en France, un peu inférieures à celles que l'on trouve au Royaume-Uni, et de beaucoup inférieures à celles des États-Unis<sup>1</sup>.

Il n'est pas facile de dégager les facteurs en cause dans la faible nuptialité canadienne-française. Il semble, d'après une étude de Mme Enid Charles<sup>2</sup>, que la religion catholique soit un facteur de persistance dans le célibat. L'instruction jouerait un rôle plus important, surtout chez les Canadiennes françaises. Mais l'étude de madame Charles porte sur des femmes qui se sont mariées surtout entre 1905 et 1925, et les constatations qu'elle a faites ne s'appliquent peut-être plus maintenant. Cependant, on peut penser que l'adhésion à la morale conjugale catholique peut constituer un certain frein au mariage. En effet, la charge des enfants qui découle de l'observance stricte de la morale catholique et l'impossibilité de rompre le mariage sont probablement de nature à faire envisager le mariage un peu moins allègrement! Nous allons d'ailleurs voir tout de suite que ces charges familiales ne sont pas une chimère, en étudiant la fécondité des couples ou plus exactement des femmes mariées.

On mesure cette fécondité en rapportant aux femmes mariées de certains âges, les naissances qui en proviennent. Le tableau III et le graphique V montrent les taux obtenus pour les Canadiennes françaises et les Canadiennes britanniques, en 1951. Ils permettent aussi de se faire une idée de ce que serait une fécondité

1. Nations-Unies, *Annuaire démographique 1954*, tableau 4, p. 136.

2. Enid Charles, *The Changing Size of the Family in Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1948.

## Graphique V

## Taux de fécondité légitime suivant l'âge des mères

(nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes mariées d'un âge déterminé  
— Canadiens britanniques et Canadiens français, en 1951;  
Canadiens, XVIII<sup>e</sup> siècle)

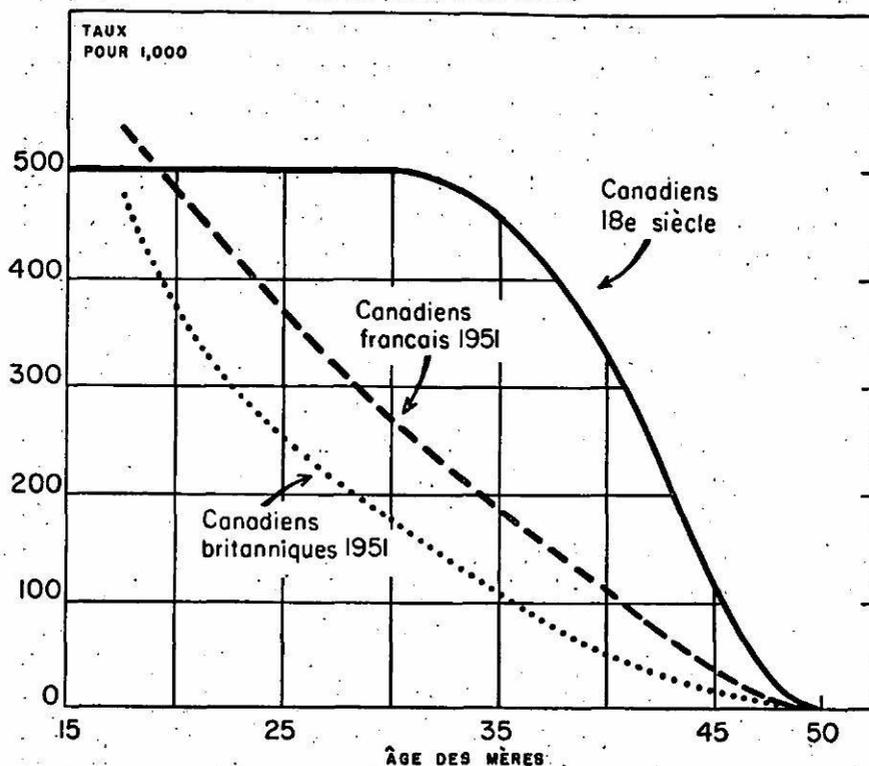


Tableau III

## Taux de fécondité légitime suivant l'âge des mères

(nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes mariées de certains âges—  
Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle, Canadiens britanniques et Canadiens  
français en 1951)

Âge des mères	Canada XVIII <sup>e</sup> siècle	Canadiens d'origine britannique, 1951	Canadiens d'origine française, 1951
15-19 ans	493	476.0	537.6
20-24 "	509	303.2	423.3
25-29 "	496	176.9	266.1
30-34 "	484		
35-39 "	410		
40-44 "	231		
45-49 "	30		
		—	—

naturelle, c'est-à-dire une fécondité spontanée ou instinctive: celle des couples canadiens au début du 18<sup>e</sup> siècle, phénomène représenté par la courbe supérieure<sup>1</sup>. On voit jusqu'à quel point les couples canadiens-français ont évolué: vers l'âge de 20 ans, la fécondité est restée à peu près la même. Mais tandis qu'autrefois la fécondité des couples restait constante jusqu'à ce que la femme atteigne 30 ou 35 ans, aujourd'hui il n'y a plus de palier et les taux baissent régulièrement dès l'âge de 20 ans. À 25 ans, l'infériorité par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle est de 30 p.c.; à 30 ans, 50 p.c. et à 40 ans, 65 p.c. Dans l'ensemble, baisse de 35 à 40 p.c. On retrouve ici un phénomène classique: c'est à la fin de la période génésique que la diminution de la fécondité est la plus forte. Les couples qui planifient leur descendance préfèrent en général avoir les enfants souhaités à un âge assez jeune, tout en respectant cependant un certain espacement. Quand le nombre souhaité est atteint, ou à mesure qu'on s'en approche, la restriction devient plus rigoureuse.

La différence constatée entre la fécondité des couples canadiens-français actuels et ceux d'autrefois est-elle imputable — comme nous venons de le laisser entendre — uniquement à l'intervention volontaire des époux? Nous croyons que c'est là le principal facteur. Il reste que d'autres phénomènes peuvent être en cause et en particulier le fait que la vie urbaine, avec ses nombreuses distractions, favorise sans doute moins que la vie rurale les rapprochements conjugaux pouvant donner lieu à une fécondation. Soixante pour cent des Canadiens français sont maintenant urbanisés et près de 50 p.c. vivent dans des villes de plus de 10,000 habitants. L'urbanisation paraît d'autant plus importante, pour expliquer la diminution de la fécondité des couples, qu'en 1951, les couples ruraux agricoles canadiens-français du Québec semblent avoir la même fécondité que celle de leurs ancêtres.

Nous allons revenir tout de suite sur ces différences entre la ville et la campagne. Auparavant, nous voudrions signaler les différences qui existent entre la fécondité légitime<sup>2</sup> canadienne-française et celle des Britanniques canadiens. Par rapport au niveau des Canadiens français, la différence en 1951 est de 23 p.c. à 20 ans, 30 p.c. à 25 ans, 33 p.c. à 30 ans et 54 p.c. à 40 ans. Dans

1. J. Henripin, *La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1954, pp. 60 et 124.

2. C'est-à-dire celle des couples mariés.

quelle mesure ces différences, constatées en 1951, sont-elles permanentes ou accidentelles? Étant donné que la conjoncture favorable de 1951 semble avoir influé davantage sur les couples britanniques, on peut penser que la différence inter-ethnique de 1951 est plutôt sous-évaluée par rapport à ce qu'elle serait sans cette restauration, temporaire pour une bonne part, de la fécondité britannique. Quoiqu'il en soit, la différence observée, en 1951, est d'environ 30 p.c.

Venons-en aux différences entre la ville et la campagne. Les statistiques de l'état civil publiées ne permettent pas de procéder aux mêmes calculs que précédemment. Pour mesurer la fécondité des couples mariés, nous nous servirons de l'indice suivant: le rapport entre le nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans au nombre des femmes mariées de 15 à 45 ans, chiffres fournis par le recensement. Pour les Canadiens français vivant sur les fermes du Québec, on comptait, en 1951, 160 enfants de 0-5 ans pour 1,000 femmes mariées âgées de 15-45 ans; pour les Canadiens français de Montréal, on en trouve 75. La différence entre la campagne agricole et la ville de Montréal est donc d'un peu plus de 50 p.c. Pour la ville de Québec, on trouve 92 enfants de 0-5 ans pour 1,000 femmes mariées de 15-44 ans et pour Toronto, 52.5.

Les couples montréalais canadiens-français ont donc une fécondité réduite de moitié par rapport à celle des agriculteurs. Il serait extrêmement intéressant de savoir par quel processus psychologique ou sociologique, les Canadiens français de Montréal en arrivent à un comportement tellement différent du comportement traditionnel, apparemment encore conservé en milieu agricole. Je pense qu'il peut y avoir là une différence assez profonde dans la façon d'envisager la vie. Il semble que dans un cas, on se soumet à la nature; et que dans l'autre, on la contrôle avec un certain succès.

On peut être étonné de voir que nos possibilités de reproduction ont tellement diminué. Mais peut-être faut-il s'étonner autant du fait que nous ayons conservé une aussi grande partie de notre fécondité, malgré une industrialisation qui, chez toutes les autres populations, a produit des effets bien plus grands. Et ceci nous distingue certainement beaucoup plus que cela.

Comment expliquer ces variations de la fécondité? Madame Charles, étudiant, d'après le recensement de 1941, des femmes qui

## SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

avaient complété leur famille et qui avaient eu leurs enfants surtout depuis la première guerre mondiale jusqu'à 1935, a essayé de dégager l'influence de certains facteurs. La religion, la langue et l'habitat rural ou urbain semblaient jouer un rôle d'importance comparable. Cette constatation est à retenir, parce qu'elle suggère que la religion n'explique pas tout dans le comportement des couples canadiens-français. On ne sait pas très bien ce que recouvre «la langue» comme valeurs psycho-sociologiques, mais une réalité semble jouer un rôle appréciable sous cette appellation. Madame Charles a trouvé que l'urbanisation jouait un rôle plus important pour les Canadiennes françaises que pour les Canadiennes anglaises. Et cela semble encore vrai aujourd'hui d'après des évaluations que nous avons tenté de faire.

Bref, nous pouvons retenir que nous avons encore aujourd'hui, et malgré une baisse appréciable, une fécondité extrêmement élevée, si on la compare à celle des peuples dont l'industrialisation est semblable à la nôtre. Cette fécondité exceptionnelle est due au comportement des couples mariés et non pas à la proportion des personnes qui se marient, ni à une nuptialité précoce.

\* \* \*

Ces résultats ont été en général assez bien accueillis, en particulier par ceux qui se sont préoccupés de la survivance de notre peuple. Et il est certain qu'ils ont assuré jusqu'à maintenant à la population canadienne-française une quantité qu'il était important d'obtenir. Je pense que l'on ne peut douter que cette force biologique — qui n'est probablement ni exceptionnelle, ni miraculeuse, mais qui était étayée sur un système de valeurs des plus favorables: sentiment religieux, traditions et sans doute une certaine austérité — ait assuré aux Canadiens français la quantité, et c'était l'essentiel. Grâce à leur surnatalité, ils ont réussi à équilibrer l'immigration (qui s'est à peu près toute ralliée aux éléments de langue anglaise) et à conserver la place qu'ils occupent dans la population canadienne<sup>1</sup>.

1. On sait en effet que la proportion des Canadiens français dans la population canadienne s'est maintenue, depuis quatre-vingts ans, autour de 30 p.c., avec de faibles fluctuations et, en tout cas, sans manifester de tendance à croître ou à décroître.

Cependant, on peut se demander quel est le prix de cette quantité (plus exactement de ce *taux de croissance*) pour une société industrielle? On peut se demander si cette vigueur quantitative ne joue pas ou ne va pas jouer contre une certaine qualité de la population. En effet, une population croissante doit, chaque année, amputer son revenu national des «investissements démographiques destinés simplement à pourvoir les nouveaux venus d'un équipement (outillage et logement) comparable à celui des autres»<sup>1</sup>. Les sacrifices ainsi exigés ne peuvent-ils pas être tellement importants qu'ils forcent la société qui y est contrainte à un abaissement de son bien-être ou de sa qualité? Et ici, c'est une véritable question que nous posons et non une forme interrogative que nous donnons à une proposition qui voudrait être une affirmation. La science de la population est bien loin d'être assez avancée pour apporter là-dessus une lumière décisive. Certains démographes — Sauvy en particulier — ont plutôt essayé de montrer un fait qui peut laisser entendre que la quantité ou la croissance ne joue pas contre la qualité: une population stagnante, estime-t-on, ne profite pas de son «épargne démographique» qu'elle «investirait» en vue d'améliorer sa situation économique et culturelle. On cite plusieurs exemples: celui de la population française stagnante et relativement pauvre en face d'une Angleterre croissante et riche; celui de l'Irlande comparée au Danemark; celui de la Gascogne peu peuleuse et moins productive que la Bretagne dont la densité est forte.

Et il semble bien en effet qu'un certain taux de croissance est nécessaire pour stimuler les forces créatrices d'une société. «Un handicap initial, écrit Sauvy, provoque parfois une réaction suffisante non seulement pour réparer le mal, mais pour pousser plus loin et procurer un avantage positif»<sup>2</sup>. De même, «la pression démographique fait jaillir le progrès».

Mais cela ne signifie pas que plus on croîtra rapidement, plus de chances on aura d'améliorer la qualité de la population. Il faut que la souffrance ou l'effort à fournir ne soient pas trop épuisants. Il doit y avoir un taux optimum de croissance, qui dépend en grande partie de la situation économique d'une société (richesses naturelles, organisation économique, etc.). Sauvy lui-même donne

1. Alfred Sauvy, *Théorie générale de la population*, Paris, P.U.F., 1954, tome II, p. 3.

2. A. Sauvy, *op. cit.*, t. II, p. 22.

l'exemple du sauteur en hauteur, qui peut se dépasser si l'on relève progressivement la barre à sauter, mais qui ratera si la barre est relevée trop brusquement.

La question que nous posions revient à se demander si, étant donné notre situation propre (organisation sociale, type de richesses naturelles, qualités techniques, psychologiques et sociologiques, capitaux déjà accumulés), nous ne croissons pas à un rythme qui dépasse ce qui serait pour nous un rythme optimum.

La question n'est pas entièrement gratuite. On peut en effet être inquiété par un certain nombre de faits et je pense en particulier à notre mortalité générale et plus particulièrement infantile, à notre faible scolarité, à notre faible qualité professionnelle et à l'insuffisance de certains de nos équipements sociaux, nos hôpitaux par exemple. Voici quelques chiffres sur ces points.

Pour tous les âges et pour les deux sexes, la mortalité de la province de Québec était, en 1941, la plus élevée du pays. Du moins si on la compare à celle des quatre autres régions: Maritimes, Ontario, Prairie, Colombie-Britannique. Cette comparaison, relative à 1941, repose sur des tables de mortalité calculées avec précision par l'Office fédéral de la statistique. Pour les années plus récentes, nous n'avons pu disposer de tables aussi précises. Mais les taux de mortalité par groupe d'âges de cinq ans, publiés dans la *Statistique de l'état civil*, suffisent à montrer qu'en 1951, le Québec n'avait pas encore rattrapé son retard. Cette situation est particulièrement notoire pour la mortalité infantile. En 1951, le taux de mortalité infantile du Canada était de 37.8 p. mi. Après les Indiens, qui avaient un taux de 115 p. mi., venaient les Canadiens français avec 49.5 p. mi. Le groupe ethnique qui suit, les Canadiens d'origine anglaise (à l'exclusion des Irlandais et Écossais), avait un taux de 33.1 p. mi. Tous les autres groupes ethniques avaient des taux inférieurs à 30 p. mi.

Passons à la scolarité. D'après les chiffres du recensement de 1951, la poursuite des études, après l'âge de 14 ans, est passablement moins fréquente dans le Québec que dans les autres provinces. En Ontario, 42.1 p.c. des garçons de 16 et 17 ans étudiaient; dans le Québec, 34 p.c. Pour les filles du même âge, la marge est encore plus forte: 46.7 p.c. en Ontario et 30.3 p.c. au Québec. Voici, au tableau IV, quelques chiffres significatifs pour

Tableau IV

Proportion de la population «allant à l'école», au cours de la semaine terminée le 2 juin 1951, suivant le sexe et l'âge. Canada, Ontario et Québec<sup>1</sup>

Âge	Sexe féminin			Sexe masculin		
	Canada	Ontario	Québec	Canada	Ontario	Québec
14 ans.....	89.1	94.0	79.4	88.9	91.4	84.1
15 ".....	75.2	83.5	57.4	72.6	78.5	62.0
16-17 ans.....	44.2	46.7	30.3	40.5	42.1	34.0
18-19 ".....	13.4	15.2	8.8	15.8	17.1	15.0
20-24 ".....	1.9	2.4	1.5	4.0	4.1	5.4

d'autres âges. Pour tous ces groupes d'âges, à l'exception du groupe 20-24 ans, le Québec avait en 1951 des proportions que l'Ontario dépassait déjà en 1931. Nous avons donc au moins vingt ans de retard par rapport à cette province. Cependant la scolarité québécoise croît plus rapidement que celle des autres provinces: notre retard tend à diminuer, surtout depuis 1941.

Cette faible scolarité s'accompagne, on le sait, d'une faible qualité professionnelle. Alors qu'ils constituent 79.5 p.c. de la population active masculine du Québec, les Canadiens français ne comptent que 65.1 p.c. des propriétaires et administrateurs d'entreprises; par contre, ils forment 81.9 p.c. des ouvriers et 86.1 p.c. des manœuvres. Ces chiffres sont trop grossiers pour refléter toute l'ampleur du problème. On peut cependant cerner la réalité de plus près en ventilant ces grandes catégories. Ainsi, dans l'ensemble du Canada, les Canadiens français forment 28.4 p.c. de la population active masculine; voici la proportion qui leur revient dans la propriété et l'administration de certaines entreprises: commerce de détail: 23.6 p.c.; commerce de gros: 17 p.c.; entreprises financières: 9.5 p.c.; manufactures: 22.1 p.c. Mais ici, il faudrait pouvoir distinguer suivant l'importance des entreprises.

Parmi les ingénieurs du Canada, on ne compte que 11 p.c. de Canadiens français et pour les autres professions libérales, l'insuffisance est moins marquée, mais elle est appréciable.

1. Source: O.F.S., *Recensement du Canada, 1951*, vol. IV, tabl. 3. La population «allant à l'école» comprend «toute personne fréquentant une maison d'enseignement où les élèves ne reçoivent aucune rétribution en espèces ou en nature».

Nous ne savons pas si, parmi les divers types d'équipements sociaux, il en existe pour lesquels nous sommes bien pourvus, mais il ne semble pas que ce soit le cas pour l'un des plus importants: les hôpitaux. Le nombre de lits d'hôpitaux généraux par 1,000 habitants était, en 1954, de 4.74 dans le Québec et de 5.33 dans l'ensemble du Canada (Ontario: 5.25). C'est aussi au Québec que le nombre d'heures de travail par jour-patient, dans les hôpitaux, est le plus faible: 7.9 heures contre 9.3 heures pour l'ensemble du Canada<sup>1</sup>.

Cette situation, d'ailleurs, ne doit pas trop nous étonner, si l'on veut bien réfléchir au coût de la croissance démographique. Les évaluations qui ont été faites du coût de cette croissance présentent une grande variété. Malgré leur imprécision, on peut fixer des ordres de grandeurs qui aideront à fixer les idées.

D'après de nombreuses études, on peut évaluer que chaque nouveau travailleur requiert un équipement (outillage et logement) dont la production demande à peu près cinq ans de travail<sup>2</sup>. En d'autres termes, cela signifie qu'une population qui croît de 2 p.c. par an doit sacrifier environ 8 à 10 p.c. de son revenu national pour équiper les nouveaux venus<sup>3</sup>. Elle doit en plus consentir à un effort supplémentaire pour élever ses enfants: nourriture, vêtements, écoles, élimination ou réduction de la possibilité, pour la femme, de travailler à la production directement économique.

Ces «investissements démographiques» s'ajoutent à la part du revenu national qui doit être consacrée au maintien de l'équipement existant et aux investissements nouveaux qu'il faut faire pour accroître la productivité ou le revenu par tête.

Supposons par exemple que nous voulions augmenter notre revenu par tête de 1 p.c. par an et que notre population croisse de 2 p.c. par an. Il faudrait, après avoir fait les efforts nécessaires au maintien en état de notre capital, épargner 12 à 15 p.c. de notre revenu et l'investir.

Il est probable que nous n'avons jamais pu faire un tel effort. Ce sont des capitaux étrangers qui ont été investis. Dans la mesure où l'on veut limiter ces capitaux étrangers, il faut consentir

1. Voir: O.F.S., *Statistique des hôpitaux*, 1954, vol. I.

2. Cf. Alfred Sauvy, *op. cit.*, t. I, pp. 291 à 295.

3. Cf. Nations-Unies, *The Determinants and Consequences of Population Trends*, New-York, 1953, pp. 226 et 227.

à une certaine austérité, c'est-à-dire à se priver d'une part appréciable de notre revenu pour l'investir en outillage, en logements, en écoles, etc. Et il n'est pas certain que cette austérité puisse être spontanée, surtout en face de l'attrait qu'exerce le haut niveau de vie de nos voisins. L'État pourrait être amené, soit à forcer l'épargne individuelle s'il en a les moyens, par exemple en limitant la publicité, soit à percevoir des impôts pour investir lui-même ou faciliter les prêts aux entrepreneurs.

Un exemple plus limité qui permet de voir le phénomène de façon plus simple est celui du logement. Supposons une population stationnaire. Si elle ne désire que maintenir la qualité de ses logements, il suffit qu'elle remplace les logements trop vieux. Et si, par exemple, la vie d'un logement est de 100 ans, elle devra reconstruire, chaque année, un nombre de logements égal à 1 p.c. du nombre total. Si, au contraire, la population croît de 2 p.c. par an, elle devra remplacer 1 p.c. des logements devenus trop vieux, chaque année, et construire un nombre de nouveaux logements équivalent à 2 p.c. du nombre des logements existants; soit un total de 3 p.c. De sorte que l'effort que doit consentir notre population croissante est trois fois plus grand que l'effort que doit fournir la population stationnaire.

Le problème ainsi posé, l'est certainement en termes grossiers et insatisfaisants. Mais nous pensons qu'il n'est pas imaginaire et qu'il doit nous inviter à des investigations plus poussées.

La croissance démographique ne pose pas que des problèmes de macro-économique. Au niveau des individus et des familles, elle peut constituer un handicap à la qualité de la population, spécialement pour les familles nombreuses qui, justement, sont fréquentes dans une population qui croît rapidement.

Une enquête relativement récente de la J.O.C. a montré qu'on trouvait, parmi les jeunes travailleurs issus de familles nombreuses, une proportion anormalement élevée de travailleurs non spécialisés, ce qui n'est pas de nature à nous étonner, étant donné les difficultés économiques que rencontrent ces familles<sup>1</sup>.

D'autre part, l'étude de la mobilité sociale a montré que le passage à un statut professionnel supérieur était plus facile pour

1. Cf. «Rapport d'une enquête sur la vie professionnelle des jeunes travailleurs du Québec», *L'Action catholique ouvrière*, octobre 1952, p. 385.

## SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

les enfants de familles de petite dimension que pour ceux de familles nombreuses<sup>1</sup>.

Autre problème: on a aussi montré que — à l'intérieur d'une même classe socio-économique — le quotient intellectuel des enfants de familles restreintes était plus élevé<sup>2</sup>.

Autant de sujets d'inquiétude concernant la qualité d'une population à forte fécondité.

Les solutions possibles ne sont pas nécessairement de nature malthusienne. On peut, au lieu de diminuer la croissance de la population, épargner et investir davantage ou investir mieux. Mais l'exploration de ces solutions n'est pas faite.

\* \* \*

Il reste deux questions majeures à nous poser: où la fécondité actuelle des Canadiens français se place-t-elle, dans un mouvement de longue durée; et que peut-on entrevoir de son avenir? Quelques indications peuvent être données, pour répondre à ces questions; elles résultent de la considération des graphiques VI et VII. Le premier représente la *fécondité totale*<sup>3</sup> des Québécois et des Ontariens de 1926 à 1954. Après une baisse très accentuée, surtout pour le Québec, la fécondité totale croît, à partir de 1940 pour cette dernière province et à partir de 1938 pour l'Ontario. Une stabilisation se dessine, pour le Québec, de 1946 à 1954, tandis que le mouvement de croissance a persisté pour l'Ontario, mais probablement ici par suite de causes temporaires qui jouent surtout pour l'Ontario. On constate aussi que, depuis une trentaine d'années, l'écart relatif entre la fécondité du Québec et celle de l'Ontario tend à se réduire. Nous croyons que cette comparaison peut être transposée sur le plan ethnique et qu'elle reflète assez bien les différences entre la fécondité des Canadiens français et

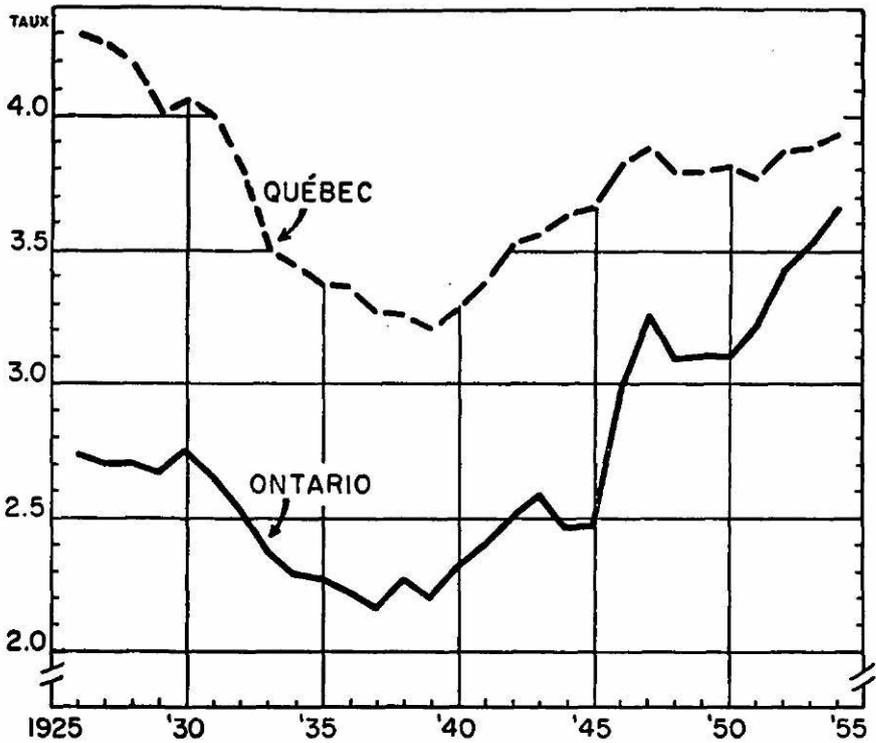
1. Cf. Marcel Bresard, « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population*, juillet-septembre 1950, pp. 533 à 566.

2. Cf. *Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire*, ouvrage préparé en collaboration, Paris, P.U.F., 1950, (collection des « Travaux et documents » de l'Institut national d'études démographiques), p. 179-193.

3. Le taux de *fécondité totale* d'une année représente le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie, si elle était soumise aux conditions de nuptialité et de fécondité de cette année-là. Source: O.F.S., *Statistique de l'état civil*.

## Graphique VI

Taux de fécondité totale, Québec et Ontario, 1926 à 1954.

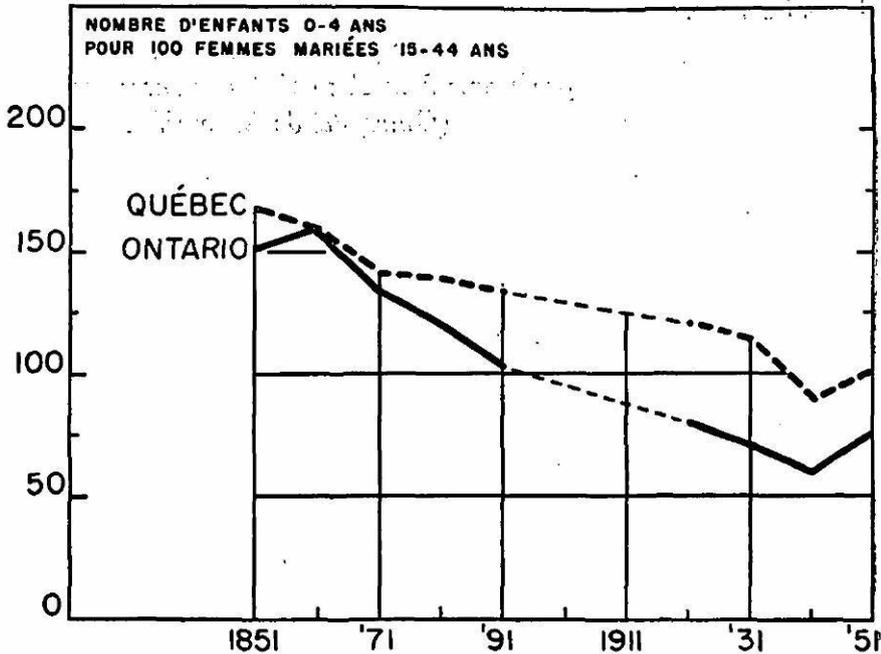


celle des autres Canadiens. Une remarque cependant s'impose: il ne faut pas attacher d'importance, du point de vue qui nous occupe, au mouvement de l'après-guerre, parce que celui-ci ne reflète pas la tendance de longue durée: la réduction de l'écart est exagérée par l'avancement de l'âge au mariage, qui a surtout affecté l'Ontario. Il n'en reste pas moins qu'il est très probable que la fécondité canadienne-française se rapproche de celle des autres Canadiens.

Le graphique VII permet d'examiner une plus longue période. Il représente l'évolution de la fécondité des couples de l'Ontario et du Québec, de 1851 à 1951. Les taux représentés sont constitués par le rapport du nombre des enfants de moins de cinq ans au nombre des femmes mariées de 15 à 44 ans. Le niveau de départ semble être à peu près le même pour les deux provinces. La baisse du taux qui suit est beaucoup plus marquée pour l'Ontario. Mais

## Graphique VII

Fécondité légitime: nombre d'enfants de 0-4 ans pour 100 femmes mariées de 15-44 ans, Ontario et Québec, 1851 à 1951.



ce que nous voudrions surtout faire remarquer, c'est ceci: malgré la reprise des dix dernières années, le taux du Québec, en 1951, n'est pas éloigné du taux que l'on trouverait en prolongeant le mouvement de longue durée des cent années qui précèdent. Cela signifie que le niveau actuel de la fécondité québécoise n'est pas du tout incompatible avec la tendance séculaire à la baisse.

Si les prédictions sont impossibles, il semble au moins qu'on n'ait aucune raison de penser que quelque chose ait changé dans ce mouvement séculaire; et si aucun phénomène important ne survient pour modifier le comportement des couples, nous allons probablement nous réengager, une fois passée la reprise des quinze dernières années, dans la voie d'une fécondité décroissante, dont nous ne nous sommes guère écartés encore.

L'urbanisation, l'accès de plus en plus répandu à l'éducation moyenne ou supérieure, l'influence d'un climat social où triomphe la publicité en faveur du bien-être matériel ou intellectuel, l'éman-

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

cipation des prescriptions morales de la religion, le désir de contrôler les facteurs essentiels de sa vie et de mieux équiper ses enfants pour la leur, tous ces facteurs jouent dans le sens de la limitation des naissances.

Jacques HENRIPIN,  
*professeur à la Faculté des sciences sociales,  
(Université de Montréal).*